

RÈGLEMENT

MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

Textes connexes : ABC, IEA, IEF, IFB, IFB-RA, JEB, JEB-RA, JEB-RB, JEB-EA, IKA, IKA-RA, KGA, KGA-RA

Bureau responsable : Surintendant adjoint pour l'enseignement et le développement des programmes

Éducation de la petite enfance

I. OBJECTIF

Etablir des procédures pour la mise en œuvre de la politique d'éducation de la petite enfance

II. PROCÉDURES

Pour permettre au personnel de MCPS d'établir un programme de la petite enfance de qualité, qui se veuille exhaustif et adapté au développement, destiné aux élèves de la naissance au 3ème grade, les procédures suivantes s'appliquent :

- A. Le Surintendant adjoint de l'instruction tiendra compte des besoins des très jeunes enfants lorsque le personnel est affecté aux classes de la petite enfance.
- B. L'unité de la Petite enfance devra :
 - 1. Coordonner et promouvoir la collaboration entre les différents programmes d'éducation de MCPS de la petite enfance
 - 2. Fournir aux écoles et au public des informations à jour sur les recherches, les tendances et les problèmes actuels
 - 3. Coopérer avec tous les efforts locaux et étatiques afin d'intensifier la collaboration entre toutes les agences au service des jeunes enfants et de leurs familles
 - 4. Fournir un soutien, une formation et des informations pertinentes aux écoles locales
 - 5. Fournir au personnel scolaire l'éducation et la formation adaptée, nécessaire pour mettre en œuvre un programme d'évaluation convenable apte à mesurer les progrès dans les domaines critiques du développement cognitif, social, émotionnel et physique
 - 6. Soutenir les directeurs d'école dans ses efforts pour fournir au personnel de leur

établissement la formation nécessaire qui permette la mise en œuvre des orientations politiques et en définitive établir le climat propre à l'apprentissage

7. Fournir une éducation et une formation au personnel de MCPS, conformément aux termes de la politique IEF : *Éducation de la petite enfance*

C. Les directeurs :

1. Attendent du personnel qu'il mette en place l'apprentissage, sélectionne et fournisse le matériel, implique les parents et les élèves et propose un programme complet de qualité élevée qui s'appuie sur des pratiques adaptées au niveau de développement
2. Présentent la philosophie de l'éducation de la petite enfance au personnel scolaire actuel et récemment recruté ainsi qu'aux parents
3. Veillent à ce que le programme reflète cette philosophie
4. Établissent un processus de communication efficace entre les éducateurs spécialisés et réguliers de la petite enfance
5. Évaluent le personnel de la petite enfance en fonction de leur efficacité à atteindre les objectifs du programme
6. Surveillent le programme d'évaluation de la petite enfance de l'école pour s'assurer de sa conformité aux directives énoncées dans la politique relative à la petite enfance
7. Surveillent et évaluent les salles de classe de la petite enfance et l'environnement scolaire total pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique d'éducation de la petite enfance
8. Travaillent avec le personnel en charge de MCPS pour s'assurer que les exigences en matière d'installations de cette politique sont satisfaites, dans la mesure du possible, à l'échelle de l'école
9. S'assurent que les parents et la communauté sont impliqués conformément à la politique de la petite enfance
10. Fournissent un programme qui aide les parents et les enfants dans la transition des enfants de la maison, l'école maternelle, la crèche ou la garderie familiale vers l'école publique

- D. Les bureaux de MCPS dont le travail affecte les jeunes enfants (par exemple, l'évaluation et les tests pédagogiques, l'enseignement lié à l'informatique, les programmes de médias de la bibliothèque scolaire, la construction et le transport) impliqueront l'unité de la petite enfance.

- E. La Division de la gestion du matériel aidera les écoles à choisir le mobilier et les équipements adaptés aux salles de classe de la petite enfance.
- F. Le Département de la planification des établissements d'enseignement et de la programmation des immobilisations veillera à ce que les salles et les aires de jeux extérieures des écoles nouvelles et modernisées répondent aux normes du programme de prématernelle.
- G. Les décisions relatives au placement, à la promotion, l'accélération et le maintien seront prises conformément au règlement administratif JEB-RA : *Placement, promotion, accélération et maintien des élèves.*

Historique administratif : Nouveau règlement, 17 juillet 1992.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.